



11^e fête romande des jeunes tambours et fifres

Nyon – 17 juin 2017

PROGRAMME DE CONCOURS

Chers tambours, fifres et clairons,

Les commissions musicales de l'Union Romande des Tambours, Fifres et Clairons (URSTFC) se réjouissent de vous présenter le programme de concours de la 11^{ème} Fête des Jeunes Tambours, Fifres et Clairons de l'association.

Les commissions musicales remercient chaleureusement la société de la société des Fifres et Tambours de Nyon pour l'organisation de cette fête.

Comme lors de la Fête 2013, elle se déroulera sur un seul jour.

Prière de prendre connaissance des points importants ci-dessous :

- Une finale sera organisée pour la catégorie T1J
- Les commissions musicales se réservent le droit d'organiser des finales pour d'autres catégories en cas de forte participation ou de fortes contraintes horaires
- Les éventuels finalistes devront présenter le même programme que lors des qualifications hormis les principes pour les tambours.

Les informations définitives quant à l'organisation de finales seront fournies lors de la publication du plan horaire.

Les concours et les conditions de participation sont réglés par le règlement de Fête et de Concours de l'URSTFC du 4 février 2006 ainsi que du présent programme. Prenez la peine d'en étudier les conditions générales et particulières dans tous les détails; vous vous éviterez ainsi non seulement des complications mais aussi des surprises désagréables lors des concours, par exemple: des déductions inutiles.

Les inscriptions des sociétés romandes ne faisant pas partie de l'URSTFC sont également bienvenues. Le classement s'effectuera selon le règlement de Fête et de Concours de l'URSTFC.

Les commissions musicales Tambours et Fifres de l'URSTFC, ainsi que le comité d'organisation espèrent que vos sociétés auront à cœur de participer à la réussite de ce 11^{ème} concours romand des jeunes en inscrivant un maximum de concurrents individuels, en sections ou en groupes dans les différentes catégories prévues.

UNION ROMANDE DES SOCIÉTÉS DE
TAMBOURS, FIFRES ET CLAIRONS
Les commissions musicales

Grégoire Trincherini, Chef de la commission musicale Tambours
Céline Renaud, Cheffe de la commission musicale Fifres

Afin de faciliter la lecture de ce document, toutes les dénominations de personnes ou de fonctions de ce programme de concours sont à la forme masculine mais s'entendent tant pour les personnes féminines que masculines.

Conditions particulières du concours

Les conditions générales et fondamentales de concours régissant la participation, les catégories de concours, les termes de notation et de taxation etc. sont fixées dans le règlement de fête et de concours de l'ASTF et de l'URSTFC. Les conditions particulières qui suivent, comprennent en partie une répétition des points essentiels du règlement de fête et de concours de URSTFC et constituent en outre les conditions particulières selon art. 8, lettre a).

1. Les dispositions générales du concours sont réglementées par le règlement de Fête et de Concours de l'URSTFC du 4 février 2006 à consulter sur internet www.urstfc.ch.
2. Ne peuvent être exécutées que les compositions et marches figurant dans les listes de classification de l'ASTF, Edition janvier 2017 (<http://www.stpv.ch/fr/concours/documents/>). Les principes seront jugés selon la méthode "Roulement"
3. L'âge maximum d'un participant est fixé à **20 ans** (année de naissance 1997).
4. Toute modification dans l'exécution d'une partition qui n'aura pas été annoncée avant son exécution, sera pénalisée d'une déduction conformément aux tables de taxation ASTF.
5. L'exécution d'une composition ne correspondant pas à ces dispositions réglementaires sera pénalisée – sous réserve d'une autre décision de la direction des concours - d'un point de déduction par place de jury.
6. Toutes les exécutions et directions seront effectuées sans partitions, selon la manière habituelle et la forme d'usage.
7. Les directeurs de sections ou de groupes ne sont soumis à aucune limite d'âge.
8. Pour la catégorie TM, la bonification de difficulté ne sera accordée à une composition que si celle-ci est exécutée **en entier**. Pour les marches, le nombre de mesures demandées suffit.
9. Pour les concours individuels Fifres, il est autorisé de jouer toute composition annoncée dans la catégorie correspondante. Une déduction d'**un point** sera faite en cas d'exécution d'une composition non annoncée.
10. Dans les concours de sections, il est interdit d'engager des personnes qui ne sont pas membres de la société. Les membres de plusieurs sociétés ne pourront concourir dans la même catégorie qu'avec une seule formation. Cette mesure ne touche pas les directeurs pour autant que leur double engagement soit compatible avec l'horaire des concours (prière de l'annoncer avec l'inscription).
11. Dans les concours des sections/groupes, l'ordre des compositions annoncées avec l'inscription définitive doit être respecté.
12. La participation au concours n'est possible que pour les tambours, fifres ou clairons n'ayant pas encore commencé l'école de recrue de tambour ou de la musique militaire.
13. Chaque société recevra la meilleure distinction gagnée même si elle a participé aux concours dans plusieurs catégories.
14. Le plan horaire doit être respecté. Tout concurrent qui se présenterait avec un retard de plus de 5 minutes pourra être disqualifié du concours. Les concurrents se rendront immédiatement à la place de jury suivante une fois leur exécution terminée (pas de déplacements en groupe).
15. Toutes explications ou réclamations relevant de la partie technique sont à adresser au chef respectif de la CT/URSTFC :

Tambours
Grégoire Trincherini
e-mail : chef_ct@urstfc.ch

Fifres
Céline Renaud
e-mail : cheffe_fifre@urstfc.ch

Table des matières

Conditions particulières du concours	3
CONCOURS DE SECTIONS	5
1.1 Section tambours 1, catégorie SJ1	5
1.2 Section tambours 2, catégorie SJ2	6
CONCOURS DE GROUPES	7
2.1 Groupes fifres, catégorie GFJ (piccolos bâlois)	7
2.2 Groupes fifres anciens, catégorie GFAJ	8
CONCOURS INDIVIDUELS TAMBOURS	9
3.1 Tambours 1 juniors, catégorie T1J	9
3.2 Tambours 2 juniors, catégorie T2J	10
3.3 Tambours minimes, catégorie TM	11
CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES (piccolos bâlois)	12
4.1 Fifres juniors, catégorie FJ	12
4.2 Fifres minimes, catégorie FM	13
CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES ANCIENS	14
5.1 Fifres anciens juniors, catégorie FAJ	14
5.2 Fifres anciens minimes, catégorie FAM	15

CONCOURS DE SECTIONS

1.1 Section tambours 1, catégorie SJ1

Année de naissance 1997 et plus jeunes

S1J.1 *Marche au choix*

6 parties avec répétitions d'une marche (M ou BM) des classes 1 – 3

Taxation

Exécution technique	20 Points
Rythme	10 Points
Dynamique	10 Points

S1J.2 *Composition au choix*

Une composition (K) des classes 1 - 3

Elle doit être jouée dans son intégralité, les marches ne sont pas autorisées.

Taxation

Exécution technique	20 Points
Rythme	10 Points
Dynamique	10 Points

Maximum de points atteignables : 80 Points
+ Bonification de participation Points

Bonification de participation: 0.1 point par participant, max 2.5 pts

Remarques particulières:

Effectif minimum: 5 tambours et 1 directeur.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.

1.2 Section tambours 2, catégorie SJ2

Année de naissance 1997 et plus jeunes

S2J.1 *Marche au choix*

6 parties avec répétitions d'une marche (M) des classes 4 - 6

Taxation

Exécution technique	20 Points
Rythme	10 Points
Dynamique	10 Points

S2J.2 *Composition au choix*

Une composition (K) des classes 3 - 6

Elle doit être jouée dans son intégralité, les marches ne sont pas autorisées.

Taxation

Exécution technique	20 Points
Rythme	10 Points
Dynamique	10 Points

Maximum de points atteignables : **80 Points**
+ Bonification de participation **.... Points**

Bonification de participation: 0.1 point par participant, max 2.5 pts

Remarques particulières:

Effectif minimum: 5 tambours et 1 directeur.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.

CONCOURS DE GROUPES

2.1 Groupes fifres, catégorie GFJ (piccolos bâlois)

Année de naissance 1997 et plus jeunes

GFJ.1 *Composition au choix 1*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince / Accord	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation (IP)	20 Points

GFJ.2 *Composition au choix 2*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince / Accord	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation (IP)	20 Points

Maximum de points atteignables : 80 Points

Remarques particulières:

Les deux morceaux de choix ne doivent pas être identiques.

Plusieurs groupes fifres par société peuvent prendre part à cette catégorie.

Effectif minimum des groupes : 3 fifres

Les groupes n'ont pas l'obligation d'être dirigés.

Chaque voix doit être exécutée.

Toutes les compositions doivent être exécutées selon la partition originale de la liste ASTF.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.

2.2 Groupes fifres anciens, catégorie GFAJ

Année de naissance 1997 et plus jeunes

GFAJ.1 *Composition au choix 1*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince / Accord	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

GFAJ.2 *Composition au choix 2*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince / Accord	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

Maximum de points atteignables : 80 Points

Remarques particulières:

Les compositions au choix 1 et 2 doivent appartenir à la liste se trouvant sur le site de l'URSTFC et contenir au minimum trois parties avec répétitions.

En outre, ils ne doivent pas être identiques.

Toutes les compositions doivent être exécutées selon la partition originale (dernière version mise à jour).

Effectif des groupes : 3 fifres anciens

Les groupes n'ont pas l'obligation d'être dirigés.

Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 3 groupes y participent.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours.

CONCOURS INDIVIDUELS TAMBOURS

3.1 Tambours 1 juniors, catégorie T1J

Année de naissance 1997 et plus jeunes

T1J.1 *Principe*

Roulement 10 Points

Marche au choix

6 parties avec répétitions d'une marche (M ou BM) des classes 1 - 3

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

Dynamique 10 Points

T1J.2 *Principe*

Coup de fin de 7 10 Points

Composition au choix

Une composition (K) des classes 1 - 3

Elle doit être jouée dans son intégralité, les marches ne sont pas autorisées.

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

Dynamique 10 Points

Maximum de points atteignables : 100 Points

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours

FINALE :

Une finale sera organisée, les concurrents seront répartis en groupes préliminaires de taille égale. La finale réunira au maximum 10% des participants, au minimum les 3 meilleurs de chaque groupe.

Les cas d'égalité déterminant les finalistes seront tranchés par la CT/URSTFC.

Les critères de base sont : La note globale de la composition T1J.2, puis la note technique T1J.2.

La CT/URSTFC se réserve le droit de déterminer le nombre de finalistes au prorata de chaque groupe si les critères de bases ne permettent pas de départager les cas d'égalité.

Les finalistes jouent les 2 mêmes pièces et dans le même ordre que lors du tour préliminaire, les principes ne doivent pas être joués en finale.

3.2 Tambours 2 juniors, catégorie T2J

Année de naissance entre 1997 et 2001

T2J.1 *Principe*

Roulement 10 Points

Marche au choix

6 parties avec répétitions d'une marche M des classes 3 – 6
(BM exclu)

Taxation

Exécution technique 20 Points
Rythme 10 Points
Dynamique 10 Points

T2J.2 *Principe*

Ra de 5 10 Points

Composition au choix

Une composition (K) des classes 3 - 5
Elle doit être jouée dans son intégralité, les marches ne sont pas autorisées.

Taxation

Exécution technique 20 Points
Rythme 10 Points
Dynamique 10 Points

Maximum de points atteignables : 100 Points

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours

3.3 Tambours minimes, catégorie TM

Année de naissance 2002 et plus jeunes

TM.1 *Principe*

Roulement 10 Points

Marche d'ordonnance

2 marches d'ordonnance consécutives au libre choix
des N° 2 - 12

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

TM.2 *Principe*

Triolet 10 Points

Marche ou composition au choix

Une composition (K) des classes 1 – 6. exécutée dans son
intégralité ou 6 lignes avec répétitions d'une marche (M ou BM)
des classes 1 - 6

Taxation

Exécution technique 20 Points

Rythme 10 Points

Dynamique 10 Points

Maximum de points atteignables :

90 Points

(+bonification de difficulté)

Remarques particulières:

Bonification de difficulté :

classe 1 = 1.00 pt

classe 2 = 0.80 pt

classe 3 = 0.60 pt

classe 4 = 0.40 pt

classe 5 = 0.20 pt

classe 6 = 0.00 pt

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours

CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES (piccolos bâlois)

4.1 Fifres juniors, catégorie FJ

Année de naissance 1997 et plus jeunes

FJ.1 *Composition au choix 1*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

FJ.2 *Composition au choix 2*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

Maximum de points atteignables : 80 Points

Remarques particulières:

Les deux compositions de choix ne doivent pas être identiques.

La 1^{ère} voix de la composition doit être exécutée.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours

CONCOURS INDIVIDUELS FIFRES ANCIENS

5.1 Fifres anciens juniors, catégorie FAJ

Année de naissance 1997 et plus jeunes

FAJ.1 *Composition au choix 1*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

FAJ.2 *Composition au choix 2*

Une composition au libre choix

Taxation

Pince	10 Points
Rythme	10 Points
Interprétation	20 Points

Maximum de points atteignables : 80 Points

Remarques particulières:

Les compositions au choix 1 et 2 doivent appartenir à la liste se trouvant sur le site de l'URSTFC et contenir au minimum trois parties avec répétitions.

En outre, ils ne doivent pas être identiques.

Toutes les compositions doivent être exécutées selon la partition originale (dernière version mise à jour).

La 1^{ère} voix de la composition doit être exécutée.

Cette catégorie sera maintenue pour autant qu'un minimum de 5 concurrents y participent.

Prière d'observer en outre les conditions particulières du concours

